



DELIBERATION N° 7

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 23
Contre : /
Abstentions : 6
(Gonzalez, Barthe,
Jimenez, Thebaud,
Maton, Ferry)

Objet :
Renouvellement
du contrat
Orange -
Antenne relais de
Piquessary

L'an deux mil quatorze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 4 février 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, M.BLONDY, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, M.JIMENEZ, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : M.BECRET (pouvoir à CH MARTIN), MP CAPDUPUY (pouvoir à MJ ESPIAUBE), D.LAMOTHE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), F.MARTINEZ (pouvoir à B.VALADE), I.ELLOOK (pouvoir à M.GARCIA), M.BERTHOU (pouvoir à J.DUHART), S.DITCHARRY (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire : B.VALADE

Monsieur Jean DUBOURDIEU, Adjoint, rappelle au conseil que la Société ORANGE est titulaire d'un bail lui permettant l'implantation, la mise en service et l'exploitation de l'ensemble des matériels composant une station relais, sur le site du Complexe de Piquessary, depuis le 15 janvier 2002.

Ce contrat arrivant à terme le 14 janvier 2014, il propose de renouveler ce bail pour une durée de douze années, selon les mêmes conditions que le contrat initial, et moyennant un loyer annuel de 4 300 € nets et toutes charges comprises, augmenté annuellement de 2 %.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean DUBOURDIEU,
Après avoir pris connaissance du projet de contrat Orange,
Après en avoir délibéré,

- accepte les conditions présentées dans le contrat avec Orange, d'une durée de douze années, et moyennant un loyer annuel de 4 300 € nets et toutes charges comprises, augmenté annuellement de 2%.
- autorise Madame le Maire à signer le contrat avec Orange.



Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 11 février 2014
Le Maire,
Marie José ESPIAUBE

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*